SANG FROID

n°4

Hiver 2016

JUSTICE INVESTIGATION POLAR

POLAR
La nouvelle exclusive de
MARCUS MALTE

RÉVÉLATION
L'attentat français qui n'a jamais existé

ENQUÊTE
L'homme qui hackait les élections

CORSE
Les ratés de l'enquête Érignac

DOSSIER
Filatures, trafic d'influence, morts mystérieuses…
La nouvelle vie des détectives privés

Piste agricole

DIX-HUIT ANS POUR RIEN

Elle fut la première piste privilégiée dans l'enquête sur l'assassinat de Claude Érignac. Au bout de la piste agricole, pensait le tout-puissant chef de la division nationale antiterroriste Roger Marion, se trouvaient les assassins du préfet. Mais elle se révélera surtout être l'obstination d'un homme prêt à faire tomber « un déluge de feu » sur la Corse pour résoudre cette affaire.

La maisonnée émerge doucement. Fabienne Maestracci vient de se lever. Son compagnon Marcel Lorenzoni fait le café, son père prend une douche. Soudain : *« J'entends du bruit, je me dis que ça doit être des vaches, mais en février ? Non. Alors ça doit être les flics »*, raconte Fabienne Maestracci. Des hommes cognent à la porte, et une troupe invraisemblable s'engouffre dans la maison. *« Il y en avait en civil, certains avec des gilets, des pistolets à la main, des masques à gaz, ça leur faisait une trompe ! Et nous eh bien on a ri tellement c'était grotesque ! »* Cela se passe à Castiglione, un minuscule village de Haute-Corse, 13 habitants à l'époque, discrètement niché sur un éperon rocheux.

Il faut imaginer le spectacle des 22 fourgons de police défilant en cortège dans les lacets sinueux des routes corses et s'apprêtant à déferler sur la vieille bâtisse biscornue. Mais nous sommes le 9 février 1998 et le préfet Claude Érignac est mort il y a trois jours, assassiné de trois balles dans la nuque à Ajaccio. L'opération est dirigée par la division nationale antiterroriste (DNAT), qui ramène à Paris le principal suspect : Marcel Lorenzoni, agriculteur et militant nationaliste. Toute sa troupe de présumés complices est arrêtée au fil des jours, tous passeront quatre-vingt-seize heures dans les geôles de la rue des Saussaies – le siège, à l'époque, de la police antiterroriste.

L'assassinat d'un préfet. L'État français n'avait pas connu pareil affront depuis des décennies. L'émoi terrible qui l'étreint cette année-là se mue en un sensationnel déploiement de forces et de moyens, une frénésie sécuritaire. La cible de la DNAT et de son chef Roger Marion, ce sont les syndicats agricoles nationalistes, qui défient depuis des mois l'autorité du préfet, et dont Marcel Lorenzoni est l'un des leaders. Alors sans attendre et avec un discernement tout relatif, la police interpelle tout ce qui s'agite dans ce milieu. *« Et le tamis est large, très large ! C'est un véritable déluge de feu qui s'abat sur la Corse, une vengeance, une punition collective. L'État considère que tout le monde est complice de cet acte »*, relève Lucien Felli, l'avocat de Marcel Lorenzoni.

Cette *« piste agricole »*, qui porte le nom officiel d'information judiciaire n° 1337, tout le monde l'appelle le *« dossier poubelle »* – car l'on y a entassé tous les actes d'enquêtes, toutes les interpellations, tous les suspects farfelus. Dans ce cadre, la police a conduit 616 auditions, placé 347 personnes en garde à vue – dont 42 sont incarcérées. Et la justice avait laissé la *« poubelle »* ouverte, car la piste n'a été close que le 30 juin dernier, après que la juge Laurence Le Vert a enfin rendu une ordonnance de non-lieu – ou plutôt qu'elle a été arrachée par la défense.

Plus de dix-huit ans après les faits, dix-sept ans après l'identification du commando qui sera condamné plus tard pour l'assassinat du préfet, et cinq ans après la condamnation définitive d'Yvan Colonna, 22 personnes encore vivantes étaient toujours officiellement mises en examen. Toujours suspectes d'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste.

« Lorenzoni ? C'était la proie facile »

Cette piste agricole paraît aujourd'hui complètement loufoque, mais les observateurs attentifs de l'époque n'ont pas été surpris. Me Lucien Felli pressentait ces interpellations : *« Quand j'ai appris la nouvelle, je me suis tout de suite dit qu'ils allaient arrêter Lorenzoni, c'était la proie facile. »* Il est en première ligne de la contestation de la politique du préfet, qui s'est attaqué au dossier du Crédit agricole, souhaitant mettre fin à vingt-cinq ans de moratoires sur la dette agricole corse. En clair : les agriculteurs endettés doivent désormais « passer à la caisse ». Cela rend nerveux de nombreux paysans insulaires, dont Marcel Lorenzoni, mais aussi Dominique Mathieu Filidori, autre leader assumé.

Quelques heures après l'assassinat du préfet Érignac, les enquêteurs s'intéressent particulièrement à des tracts signés *« Sampieru »*, en référence probable à Sampieru Corso, un héros corse du XVIe siècle. Ce groupe, jusqu'alors inconnu, se disait notamment fidèle à l'*« idéal parachutiste et légionnaire »* et avait fait parler de lui les mois précédents. Son premier message revendiquait l'attaque de la gendarmerie de Pietrosella au cours de laquelle, le 6 septembre 1997, l'arme qui servira à tuer le préfet fut dérobée. Le second, écrit le 21 janvier 1998, condamnait par avance *« toute action qui pourrait viser notamment certains fonctionnaires représentants éminents de l'État colonial »*, laissant croire que ce groupe était informé de l'action, imminente, à l'encontre du préfet de Corse. Ces tracts fourmillent de références militaires (*« l'idéal parachutiste »*) et agricoles (*« filière porcine »*). Or, Marcel Lorenzoni est un ancien militaire parachutiste reconverti dans l'élevage de porcs. Autre troublante coïncidence pour les fins limiers de Roger Marion : il est originaire du village de Bastelica, comme Sampieru Corso. C'est en outre un militant *« de la première heure »* des milieux séparatistes, proche du canal historique du Front de libération nationale corse (FLNC) et d'A Cuncolta naziunalista, sa vitrine politique fondée en 1987. Il serait, selon les enquêteurs, un *« ardent défenseur du recours à la violence politique »*.

L'émoi terrible qui étreint l'État français cette année-là se mue en un sensationnel déploiement de forces et de moyens, une frénésie sécuritaire

« Toutes les investigations logiques et classiques seront négligées au fil des jours et des mois. La recherche des commanditaires a été privilégiée à celle des auteurs »

Pour Me Lucien Felli, « *ces tracts, c'était comme si l'on avait déposé la carte de visite de Marcel Lorenzoni* ». « *L'idéal parachutiste* », c'est lui. Le juge antiterroriste Gilbert Thiel, cosaisi du dossier, explique fin 1999 son sentiment aux parlementaires qui enquêtent sur les « *forces de sécurité en Corse* » : « *Lorenzoni avait été quasiment autodésigné par le premier tract Sampieru, cela me paraissait gros et invraisemblable. Mais après l'assassinat du préfet Érignac, il faut bien sûr démontrer que l'appareil d'État fonctionne et qu'il va se mobiliser. Le premier mis en examen dans cette procédure d'association de malfaiteurs qui va servir, je ne dirai pas de poubelle, mais un peu de déversoir ou de gare de triage, va donc être Marcel Lorenzoni.* »

L'omnipotence de Roger Marion

En plus de l'aspect sémantique s'ajoute la « *note Bougrier* ». Ce mémo ultraconfidentiel, transmis par le préfet adjoint à la sécurité Bernard Bougrier le 15 octobre 1997 au cabinet du ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement, a fuité. Il proposait de cibler « *au portefeuille* » une liste de secteurs : le banditisme, les investissements douteux, le contrôle d'organismes financiers locaux et le secteur agricole. Le nom de Marcel Lorenzoni y figure et, pour les enquêteurs, cela pourrait bien ressembler à un mobile de vengeance.

L'agriculteur est écroué le 13 février 1998. Sa compagne Fabienne Maestracci est libérée à l'issue de sa garde à vue mais, le 25 mars, elle est de nouveau arrêtée, placée en garde à vue puis incarcérée. « *On m'interroge dans des conditions très dures, le soir les enquêteurs et Roger Marion venaient me hurler dessus pour me faire dire que Marcel était coupable, c'était complètement absurde.* » Pour elle c'est évident, elle n'est là que pour dénoncer son compagnon. Elle fera treize mois de détention sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elle et sans avoir fait avancer l'enquête.

On serait tenté de croire que la piste agricole est l'obstination d'un seul homme : Roger Marion. L'intéressé réagit : « *Les gens qui parlent de ça ne connaissent pas le dossier ni la stratégie judiciaire.* » Roger Marion c'est le « *grand flic* » en vue, sale caractère et « *gueulante facile* ». Eagle Four (pour « *y gueule fort* ») a la confiance totale de l'Intérieur. Il est en quelque sorte là pour rétablir l'ordre. « *C'est le grand moment de l'exaltation de l'État de droit* », commente Lucien Felli.

La DNAT travaille avec les gendarmes et le service régional de la police judiciaire (SRPJ) d'Ajaccio, dirigé par le commissaire Démétrius Dragacci. Ce dernier raconte les débuts de l'enquête aux députés, qui l'auditionnent fin 1999, et notamment le moment où il a appris la mort de Claude Érignac : « *Quand on m'a avisé, j'ai dit : "Le préfet ! Trouvez une autre plaisanterie." Je n'y croyais pas. Personne n'y croyait. À ce moment-là tout le monde pleurait. Plus rien ne tenait et tout le monde avait peur pour sa peau.* »

Dans le fracas et l'émotion, c'est lui qui fait les premières constatations, qui dirige l'enquête en flagrance et estime, dans un premier rapport rédigé dans la nuit du 11 au 12 février, que

« l'assassinat du préfet Claude Érignac était le fait d'un groupe d'activistes clandestins dissidents de l'ex-FLNC canal historique ». « Dès le début, le commissaire Dragacci avait vu juste », estime Dominique Coujard, magistrat honoraire qui a présidé le premier procès Colonna en 2007. Dragacci met immédiatement en place une cellule pour identifier et exploiter les appels passés ce soir-là à Ajaccio, ce qui s'avérera décisif par la suite – mais que Marion dédaigna au départ.

Le chef de la division nationale antiterroriste affirma également devant toutes les caméras que la police judiciaire avait dégradé la scène du crime. Le 27 avril, le commissaire Dragacci est écarté de l'enquête. Lors de son audition devant les députés, ce dernier remettra une note confidentielle où il expose sa vision de l'affaire : « *Toutes les investigations logiques et classiques seront négligées au fil des jours et des mois. La recherche des commanditaires a été privilégiée à celle des auteurs* », assure-t-il.

« On ne veut plus entendre parler de la justice et de la police »

La méthode Marion est spectaculaire et obstinément dirigée contre Lorenzoni, Filidori et consorts. Leurs amis, leurs collègues agriculteurs sont arrêtés, certains écroués. « *Le comptable de mon restaurant a été placé en garde à vue à Paris, mon plombier a été interpellé !* » s'étrangle Fabienne Maestracci.

Marion bat la campagne et marche sur la région de Ghisonaccia et celle du Fiumorbo, dans l'est de la Corse, guidé par la *« raison d'État »* et l'impérieuse nécessité de réinstaurer son autorité dans ce *« territoire perdu de la République »*. Dominique Mathieu Filidori, l'autre leader nationaliste, est écroué en juin et libéré en novembre. Les enquêteurs ne trouvent rien lors de la première perquisition, mais trois mois plus tard, par une prouesse salutaire, ils dénichent six bâtons de dynamite périmés sur le terrain qu'il partage avec un autre mis en examen.

L'exploit est incontestable : le matériel est décelé au fond d'un étang en quelques minutes sur un terrain de plusieurs dizaines d'hectares. Un homme, Serge Garracio, est venu dire à la barre du troisième procès Colonna, en 2011, qu'il avait lui-même placé ces explosifs à la demande de Roger Marion – pour *« coincer »* l'agriculteur. Une plainte pour *« faux en écriture publique »* et *« dénonciation calomnieuse »* a été déposée en 2014 par Filidori. Roger Marion, lui, réfute l'accusation. L'action est probablement prescrite.

La liste des personnes arrêtées par les hommes de la DNAT est démesurée. Pour avoir quelques exemples, il suffit de demander. Antoine Albertini, rédacteur en chef adjoint à *Corse Matin*, était à l'époque étudiant. *« Je sors du cinéma à Bastia, et là des flics surgissent et me plaquent contre le mur. Ils me demandent : "Antoine Albertini ?" Mais Antoine Albertini, c'est Jean Dupont en Corse ! »* Les policiers s'aperçoivent rapidement qu'il y a erreur : l'homme qu'ils recherchent a 51 ans et Albertini est laissé libre.

Une vieille dame, dans la ville de Borgo, est également interrogée par des policiers qui cherchent son fils : elle leur désigne le cimetière. La litanie des interpellations de Marion est devenue quasiment proverbiale. Pierre Gouzenne, à l'époque président du tribunal de grande instance de Bastia, est auditionné par l'Assemblée nationale : *« Alors qu'il y avait un climat très favorable à la restauration de l'État de droit et à une action policière et judiciaire forte, la DNAT a commis des excès, allant, par exemple, jusqu'à embarquer à 6 heures du matin un petit vieux de 80 ans. Dans ce village, on ne veut plus entendre parler de la justice, de la police et de l'État de droit. À l'audience, on me dit qu'ils sont entrés en forçant la porte à 6 heures du matin. Il y a eu une systématisation de l'action avec une certaine violence envers une population susceptible et solidaire. »* Dominique Coujard partage cette analyse : *« Cette affaire est devenue une espèce de monstre. Roger Marion va taper dans la fourmilière avec l'idée qu'il en sortira bien quelque chose, qu'en Corse tout le monde sait quelque chose. »* À l'époque, c'est la stratégie qui apparaît la plus adaptée : frapper fort, brutalement et globalement, pour faire tomber au plus vite tous ceux qui ont à voir, de près ou de loin, avec l'assassinat du préfet. *« L'ampleur [des*

« À ce moment-là, c'était trop tôt, je n'allais pas, stratégiquement, révéler la véritable orientation de l'enquête. Sinon l'assassinat serait encore irrésolu aujourd'hui »

interpellations] est nécessaire, quand un préfet de la République est assassiné, il faut s'attaquer, avec toute la force possible, à rétablir l'ordre », martèle aujourd'hui Roger Marion.

Une enquête qui s'enlise malgré les procès

Les Corses n'ont toutefois pas apprécié un tel déferlement, les services de police et de gendarmerie locaux non plus. Le Sénat, dans son rapport du 16 novembre 1999, écrit : *« Force est de constater que ce service spécialisé* [la DNAT, NDLR] – *sans doute vaudrait-il mieux écrire son chef, M. Roger Marion – a adopté une attitude de profond mépris à l'égard des services de police judiciaire insulaires, qu'il s'agisse du SRPJ d'Ajaccio ou de la gendarmerie. »* Roger Marion élude : *« Ce que je constate, c'est que l'affaire est résolue et que les auteurs ont été définitivement condamnés. »*

Il faut dire que Paris se méfie des policiers corses et de la connivence qu'il leur prête avec les personnes qu'ils devraient traquer. Aux députés, Roger Marion explique que *« tout le monde nous a dit que la caractéristique des commissariats de Bastia et d'Ajaccio était la porosité, et qu'il était très difficile de garder les informations à l'intérieur de ce cercle d'enquêteurs, que les choses avaient tendance à fuir assez vite »*. Avant d'ajouter : *« Même nous, services centraux, savions très bien que l'on ne pouvait pas s'appuyer totalement sur le SRPJ. Si je faisais mettre une écoute téléphonique en Corse avec leur support, il était certain que cela se savait. »* Les députés entendent l'argument et l'approuvent.

Jean-Pierre Chevènement appuie Roger Marion et valide ainsi une certaine légitimité dans la défiance de Paris à l'égard des services territoriaux.

Le 3 décembre 1998, Roger Marion remet un rapport d'étape qui ne fait état que de suspects liés à la piste agricole et désigne Dominique Mathieu Filidori comme étant le commanditaire de l'assassinat. De l'avis d'un magistrat parisien auditionné par le Sénat, *« certains ont fait preuve d'une vision non pas étroite, mais parcellaire, obnubilés par la piste Filidori* [...] *et maintenaient que cela ne pouvait être que lui »*. Le commissaire Dragacci note dans son rapport : *« L'enquête Érignac partait tous azimuts, en fonction des caprices ou humeurs de Marion. »* Ce dernier se défend : *« Le préfet Bonnet, la gendarmerie, la police judiciaire, tout le monde était sur la piste agricole ! »*

Au troisième procès Colonna, en 2011, son avocat Antoine Sollacaro interpelle Roger Marion : *« Et pourtant dans le rapport de synthèse de la piste agricole, daté de décembre 1998, le nom d'Yvan Colonna n'apparaît pas une seule fois sur 300 pages ! » « À ce moment-là, c'était trop tôt, je n'allais pas, stratégiquement, révéler la véritable orientation de l'enquête. Sinon l'assassinat serait encore irrésolu aujourd'hui »*, s'est justifié le commissaire de la DNAT. Il maintient devant cette même cour et à *Sang-froid* que ce sont les investigations faites dans le cadre de la piste agricole qui ont *« permis d'aboutir à l'identification et à l'arrestation du commando »*.

En août 1998, les membres de ce commando se sont réunis dans un appartement d'Ajaccio. Ils ont été observés par les Renseignements généraux et leurs noms figurent en procédure. Mais la surveillance étroite ne débute que quatre mois plus tard. On exploite enfin les éléments mis en valeur au début de l'enquête par le SRPJ, et c'est à partir de là, grâce aussi aux renseignements du préfet Bernard Bonnet, que l'enquête part dans une autre direction. Malgré ces nouveaux éléments, la piste agricole est toujours privilégiée par Marion. *« Il y avait toujours l'hypothèse de la complicité, via les tracts de revendications et leur sémantique »*, explique-t-il. Filidori est interpellé le 20 mai 1999 sur mandat d'arrêt du juge Jean-Louis Bruguière. *« J'ai été pratiquement kidnappé sur mon tracteur, et emmené à Paris dans un jet privé sans que ma famille soit informée. Le 20 mai, j'ai été mis en*

examen pour complicité d'assassinat », explique-t-il à la barre des témoins de la cour d'assises de Paris, lors du premier procès Colonna fin 2007.
Le 21 mai, les membres du commando, eux, sont interpellés, « *sans grande motivation et dans le désordre, comme s'il fallait procéder aux interpellations pour s'en débarrasser, uniquement pour purger rapidement les informations communiquées en novembre et décembre par le préfet Bonnet* », commente Démétrius Dragacci dans son rapport. La suite est connue : le nom Colonna fuite dans la presse et lorsque la DNAT frappe, le 23 mai, à la porte de la bergerie de Cargèse, Yvan Colonna est parti. Des membres du commando passent aux aveux, la détention de Filidori est devenue sans objet. Le 8 juin, la chambre d'accusation de Paris le libère.
Pourtant, malgré l'arrestation des membres du commando, les enquêteurs refusent de lâcher la piste agricole. C'est un dossier qui leur permet d'interpeller quiconque a un lien, même ténu, indirect, farfelu, avec les agitateurs de la filière porcine. Me Éric Barbolosi, qui a défendu Pierre Alessandri (mis en examen, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité), pense que « *ça leur a permis pendant des années de détourner la loi, la procédure, sans que cela n'émeuve personne* ».
Lors du premier procès Colonna, en 2007, le président Dominique Coujard a convié les victimes de ces errements à venir conter publiquement leurs mésaventures. Le volubile Mathieu Filidori a tenu la barre tout l'après-midi. Le président sait l'inanité de l'information n° 1337 et mesure l'ampleur des dégâts : « *On comprend votre amertume* », lui dit-il, avant d'ajouter : « *On a le sentiment un peu désagréable d'un dossier fourre-tout, dans lequel on met ce qu'on veut pour alimenter au fil des besoins des enquêtes à venir.* » Aujourd'hui, l'ancien magistrat ne retire pas un mot.
La République juge et rejuge les assassins de son martyr, justice est faite, et pourtant la piste agricole demeure. On dit qu'elle est « *en jachère* ». En substance, les 94 tomes de la procédure pourrissent tranquillement dans les cartons de la galerie Saint-Éloi, où travaillent les juges antiterroristes. L'information n° 1337 se dissipe dans les mémoires. Pas dans toutes. Me Emmanuel Mercinier-Pantalacci débarque dans le dossier en 2014 avec l'intention de mettre fin à une enquête qui n'a plus raison d'être. « *Seize ans après, ils sont plus de vingt à être encore mis en examen, toujours sous contrôle judiciaire !* »
Obligations de pointer, interdiction de rencontrer des amis, des associés, les mesures contraignent encore les victimes des errements de la DNAT. Me Mercinier en représente sept, dont Dominique Mathieu Filidori, et demande à la juge Laurence Le Vert, qui a pris la direction du dossier, de rendre une ordonnance de non-lieu. « *Tous les mois, je lui écrivais, puis toutes les semaines. J'étais prêt à le faire tous les jours.* » L'avocat pointe la lenteur invraisemblable et le mépris de la justice pour ses clients. L'un d'eux a fait une demande de « fin d'information », qui a été refusée en 2004. Depuis c'est le néant, l'information n° 1337 s'étiole et personne ne veut l'achever. La justice semble même renâcler à prendre ses responsabilités puisque Laurence Le Vert, pour prolonger l'existence du dossier, va s'agiter une dernière fois. Le 20 février 2014, elle écrit une lettre à la sous-direction antiterroriste (SDAT), pour demander des informations sur les circonstances du décès de Félix Paolini, l'un des mis en examen.
L'homme avait été assassiné dans un règlement de comptes en 2003, c'était dans tous les journaux. Me Mercinier n'a pas forcément apprécié ce nouvel épisode : « *Chacun jugera en conscience la bonne foi, le sérieux et la loyauté du procédé ; autrement dit l'éthique.* » Cet acte, qui prolonge la durée de vie de la piste agricole, était le premier depuis décembre 1999.

La République juge et rejuge les assassins de son martyr, justice est faite, et pourtant la piste agricole demeure. On dit qu'elle est « en jachère »

Une procédure engagée contre l'Etat

Aujourd'hui, l'avocat représente ses sept clients dans une procédure contre l'État. Outre les demandes d'indemnités pour la détention indue, dérisoires mais quasiment de droit, il entend faire reconnaître un préjudice moral important. Il compte mettre en lumière le dédain de la justice et notamment le fait que le parquet a mis plus de deux ans, après l'avis de fin d'information, à rendre son réquisitoire définitif.

L'ordonnance de non-lieu, que Laurence Le Vert signe la veille de son départ à la retraite, est expédiée en quelques lignes. Le réquisitoire définitif est motivé, lui, en neuf lignes, *« une indigence et une incompétence symptomatiques de la volonté de dissimuler la réalité »*, écrit l'avocat. *« On a laissé ce dossier mourir de sa petite mort, pour que l'affaire n'éclate pas au grand jour »*, pense Me Barbolosi. La piste agricole a expiré sans un bruit.

L'affaire doit être plaidée au mois de février 2017. Me Mercinier tentera de convaincre les juges de la responsabilité de l'État, afin qu'une faute lourde lui soit imputée. Pour non-respect d'un « délai raisonnable », auquel peut prétendre tout citoyen. Pour non-respect également du droit au recours effectif, puisque les demandes de non-lieu des mis en examen sont restées sans effet. Pour « déni de justice ». Et enfin pour les conséquences du contrôle judiciaire qui a pesé sur plusieurs d'entre eux pendant dix-huit ans.

C'est ainsi que Fabienne Maestracci, qui dirigeait un restaurant avant les faits et l'a perdu en détention, a dû repartir de zéro à sa sortie – avant de se lancer avec succès dans l'huile d'olive, près de Bonifacio. *« Ils vous gardent à leur merci pendant dix-huit ans ! Toute la Corse a été soupçonnée, ils nous ont pris pour des assassins, on a été stigmatisés. J'attends que l'État reconnaisse sa faute »*, explique-t-elle.

Marcel Lorenzoni, le premier suspecté dans cette affaire, ne verra pas son dénouement. En 2000, il a été tué par son fils, ou plutôt ils se sont entretués au couteau. L'état du fils, très instable psychologiquement, s'était dégradé sans que son père, qui veillait sur lui, puisse l'accompagner. Il était en détention provisoire. Alors Fabienne Maestracci relativise : *« Pour certains, les conséquences de cette affaire vont bien au-delà de quelques mois de détention. »* ■